

# Planification socio-culturelle 2024-2025

CA novembre 2024



Conseil scolaire  
francophone de la  
Colombie-Britannique

Pascale Bernier  
Directrice générale

# Mise en contexte

La loi scolaire de la Colombie-Britannique définit le mandat du CSF en 2 parties : fournir un programme d'études complet en français des différents cours en vigueur en Colombie-Britannique et permettent la transmission culturelle francophone aux élèves inscrits dans les écoles du CSF\*.

Outre cet aspect, il est de plus en plus évident que la transmission culturelle en milieu minoritaire revêt une importance capitale. Le poids de la culture majoritaire associée au poids des nouveaux médias et de la technologie rendent essentielles les activités socioculturelles au sein des écoles. Or, dans le rapport présenté par le Secrétaire-trésorier par intérim (Budget des écoles ESB 8.19) le 22 juin 2024, il apparaissait que les dépenses consacrées à ce domaine étaient limitées, moins de 10% du budget bloc 1 et que seulement 27% de ceux-ci avaient été dépensés.

Afin de remédier à cette situation la direction générale mettait en œuvre certaines démarches destinées à replacer les activités socioculturelles au cœur de la programmation de chaque établissement.

*\* School Act, Part 1 - Interpretation - Definitions and interpretations 1 (1)- "Francophone educational program ».*

## A. Ventilation des budgets des écoles

Début septembre 2024, le Conseil exécutif (CE) demandait aux directions d'attribuer un certain pourcentage de la totalité des fonds du bloc 1. Il créait également une nouvelle catégorie de dépenses intitulées « Réconciliation / Premières Nations locales » destinée à allouer des fonds pour des activités culturelles liées à la Réconciliation.

Intitulé	Minimum	Maximum
Socio-Culturel	10%	15%
Réconciliation / Premières Nations locales	4-5%	N/A




## B. Programmation annuelle

### **Août 2024**

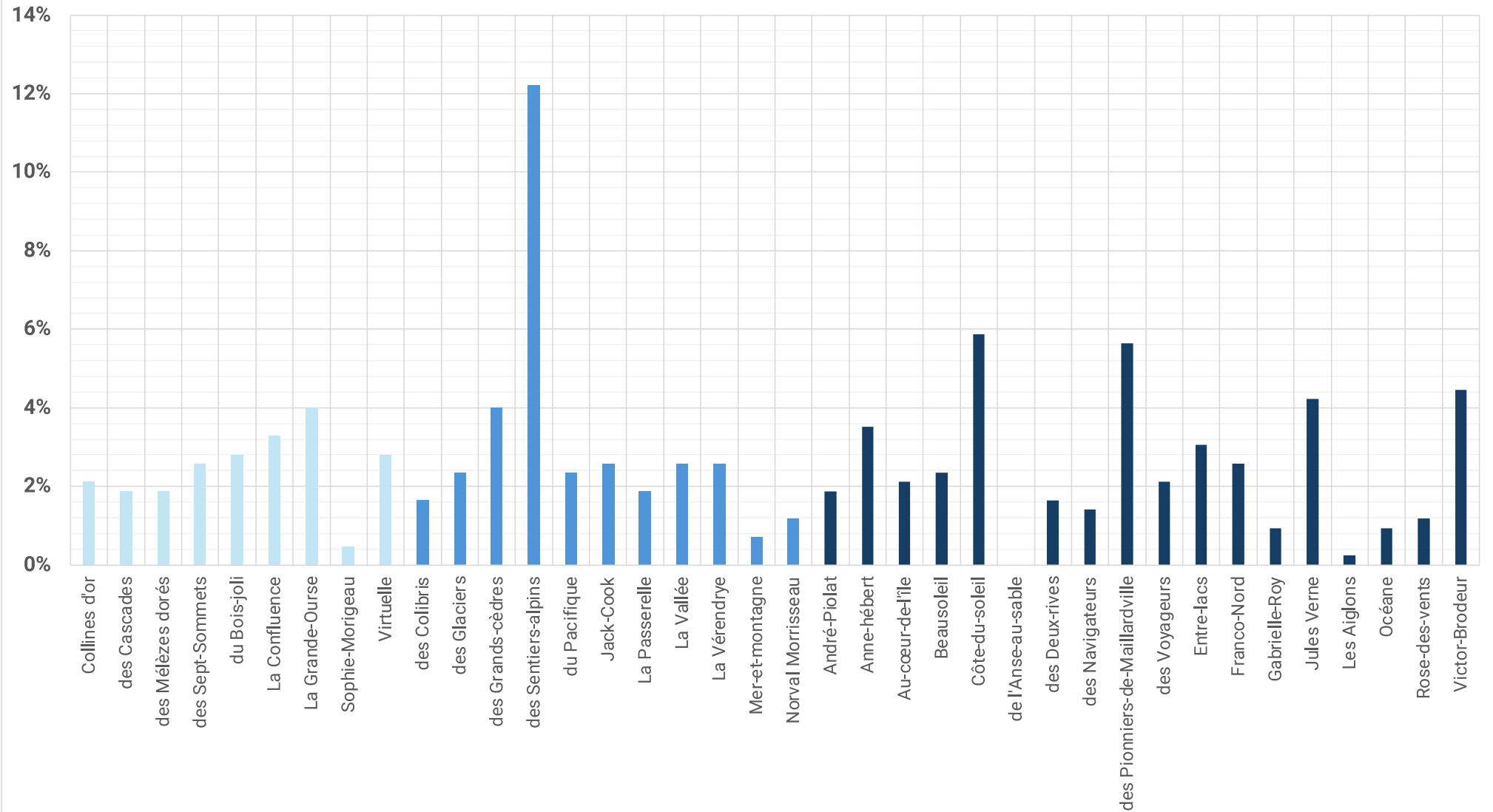
La direction générale demandait également aux directions des écoles de lui faire parvenir, pour le 15 octobre, la planification annuelle de leur établissement dans le domaine des activités socioculturelles.

À partir de ces résultats, une analyse était entreprise. Elle s'articulait en 7 rubriques d'études.

# 01. Le taux du nombre d'activités socio-culturelles par école

-  Petite école (> 50 élèves)
-  Moyenne école (50-100 élèves)
-  Grande école (> 100 élèves)

- Ne sont pas incluses :*
- les sorties sportives des enseignant-e-s ;
  - les journées thématiques ;
  - L'académie Apple



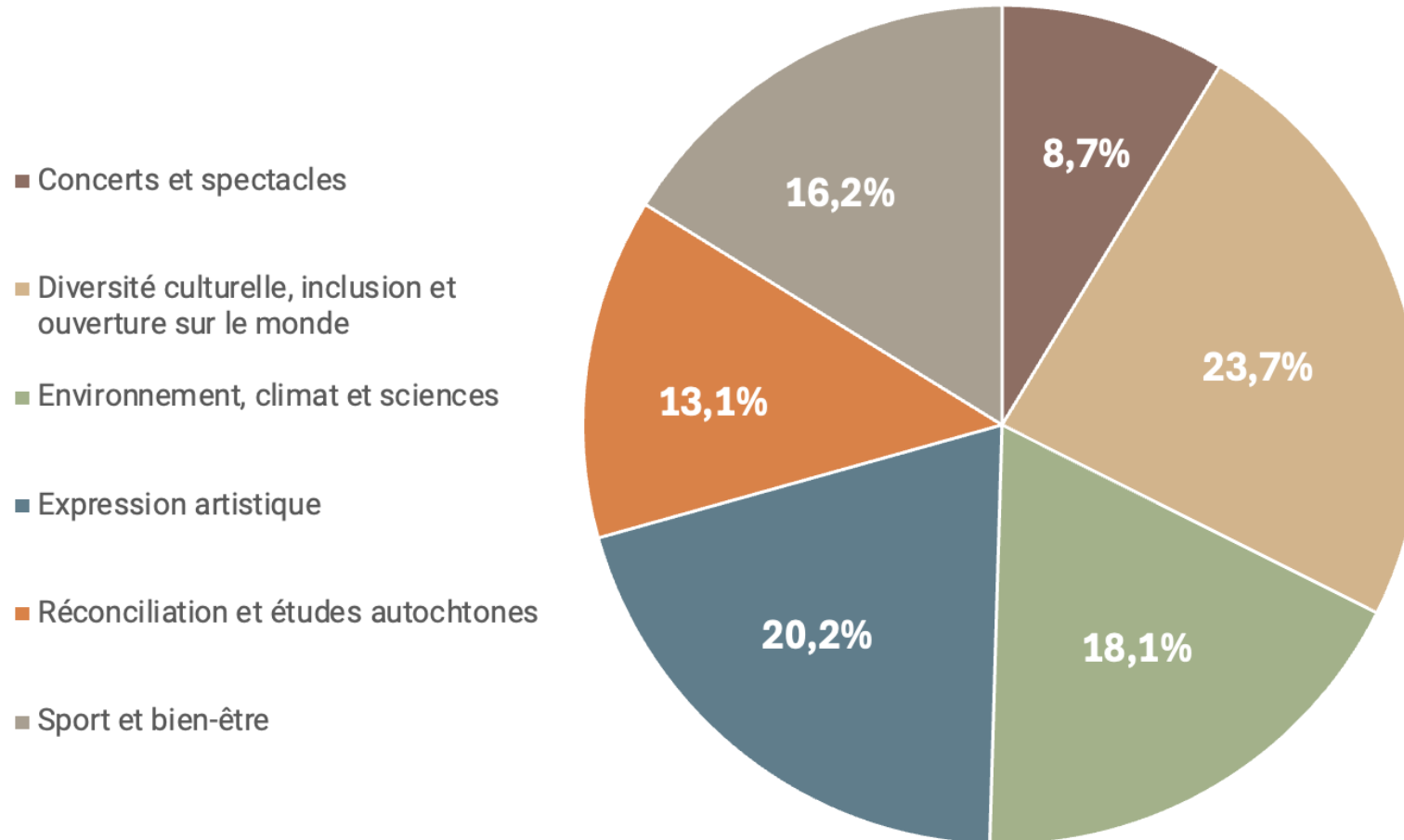
# Commentaires

Une certaine disparité existe entre les établissements. Toutefois, dans cette rubrique, ni l'envergure ni la durée de chaque activité n'est considérée. Ainsi, un voyage hors de la province a le même poids qu'une sortie au parc qui se trouve de l'autre côté de la rue.

De plus, si la planification est importante, elle ne peut envisager certaines activités/événements comme la représentation du CSF, par l'orchestre de l'école Gabrielle-Roy, à la réunion de la BCSSA du 14 et 15 novembre.

*NB : Absence de résultats pour l'école l'Anse-au-sable en raison du congé de la direction.*

## 02. Le taux des activités socio-culturelles par thème



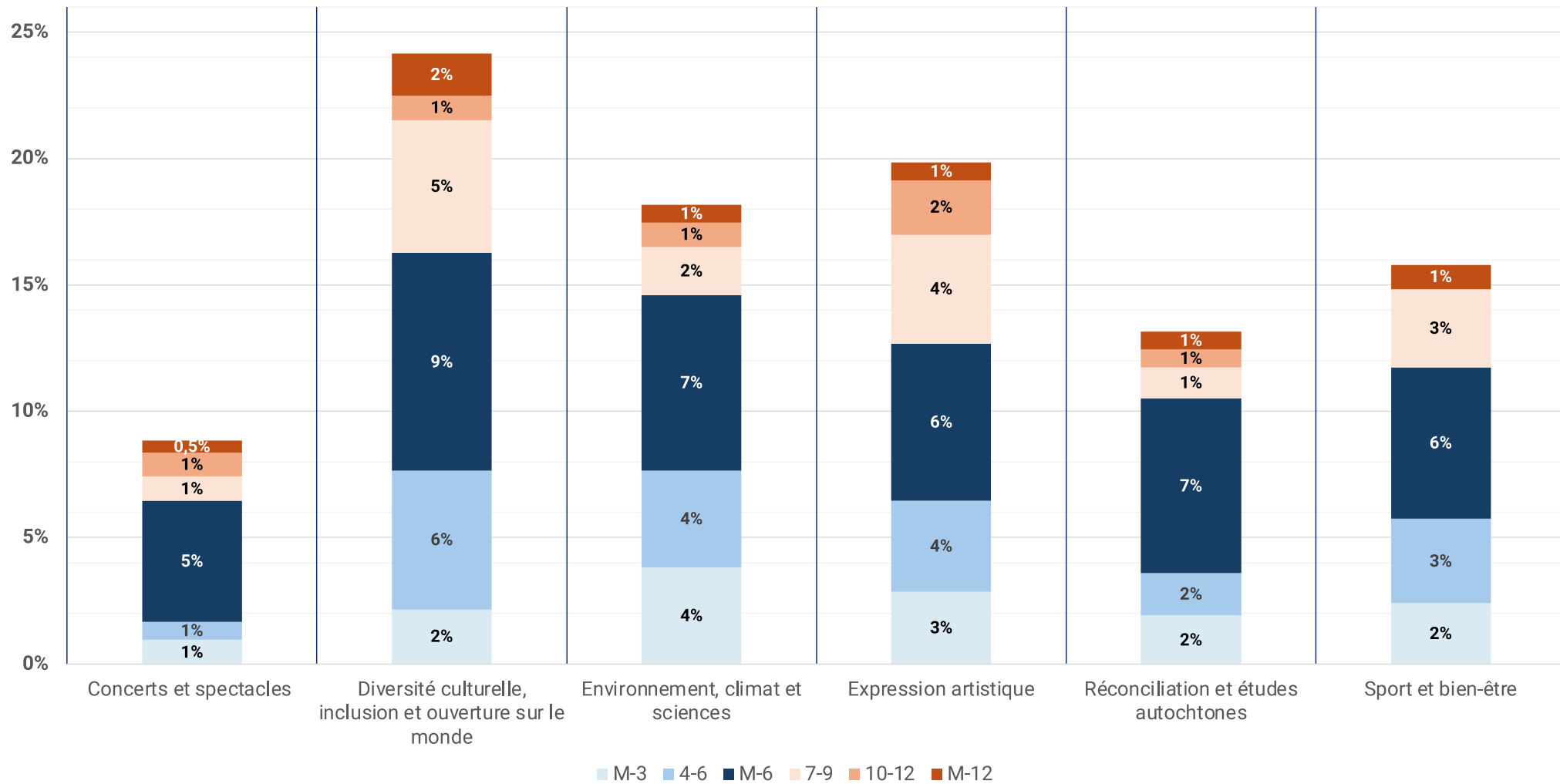
# Commentaires

Si un équilibre existe entre les thèmes des activités socio-culturelles, il est néanmoins important de noter la dernière place des concerts et spectacles. Il est évident que la répartition provinciale des écoles du CSF entraîne une certaine inégalité entre les établissements. Présenter un spectacle francophone aux élèves est évidemment plus difficile dans une école rurale que pour les élèves dont les écoles se situent en milieu urbain.

Il est encourageant de remarquer que les deux thèmes les plus fournis en activités ont trait à la diversité et l'inclusion ainsi qu'à la Réconciliation.



# 03. Le taux de répartition des niveaux scolaires par thème

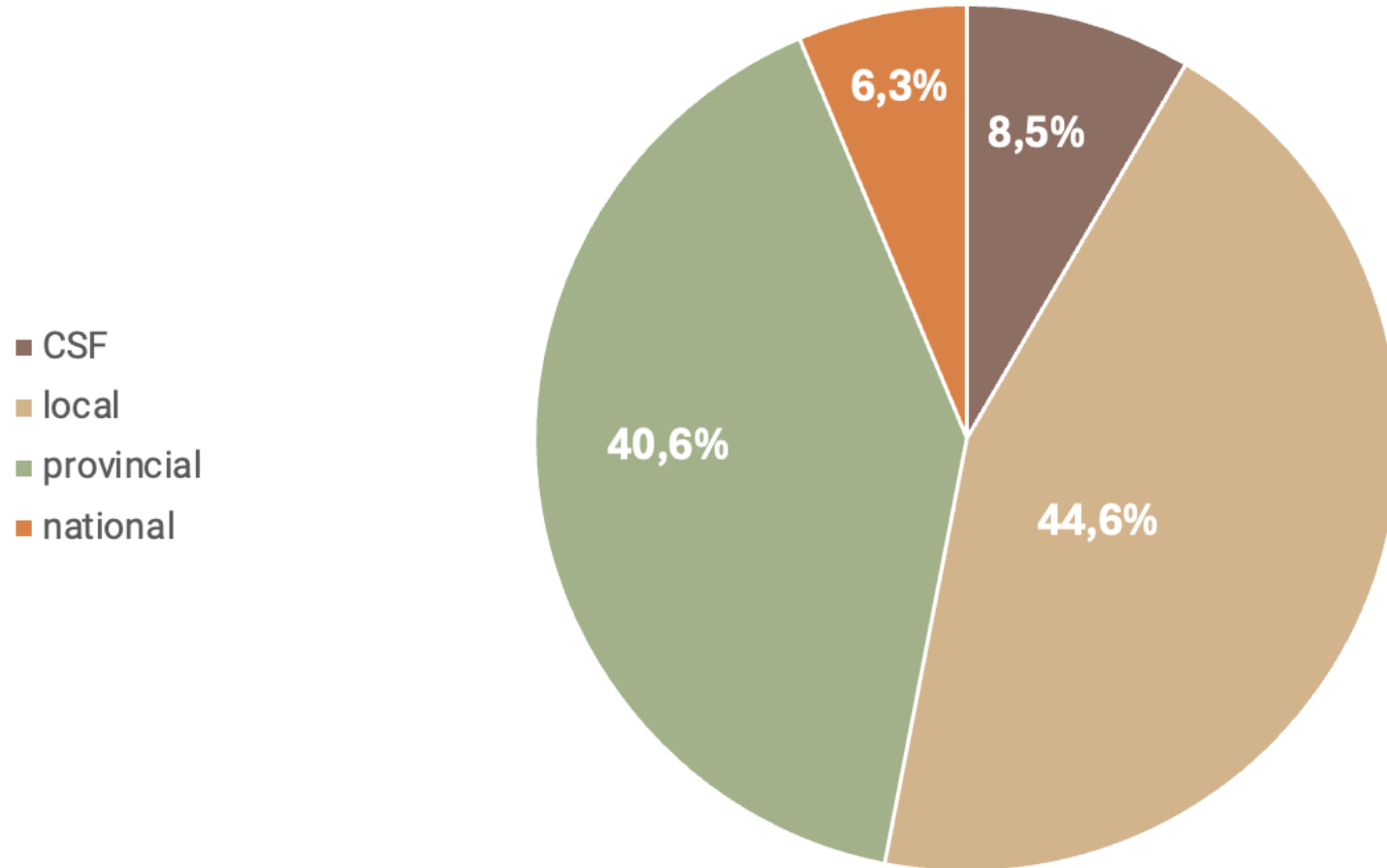


# Commentaires

Il est évident que les niveaux secondaires semblent les moins fournis en activités socio-culturelles. Ils représentent en effectif, moins de 1/3 de l'ensemble des élèves du CSF. Mais, ici encore, la répartition se fait par activité et non par « qualité » de l'activité.

Les niveaux intermédiaires (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> années) semblent être bien desservis via des activités spécifiquement réservées à ces niveaux, des activités destinées aux M à 6<sup>e</sup> années ainsi que des activités rassemblant tous les élèves de M à 12<sup>e</sup> année.

## 04. Le taux de répartition par type de partenaire

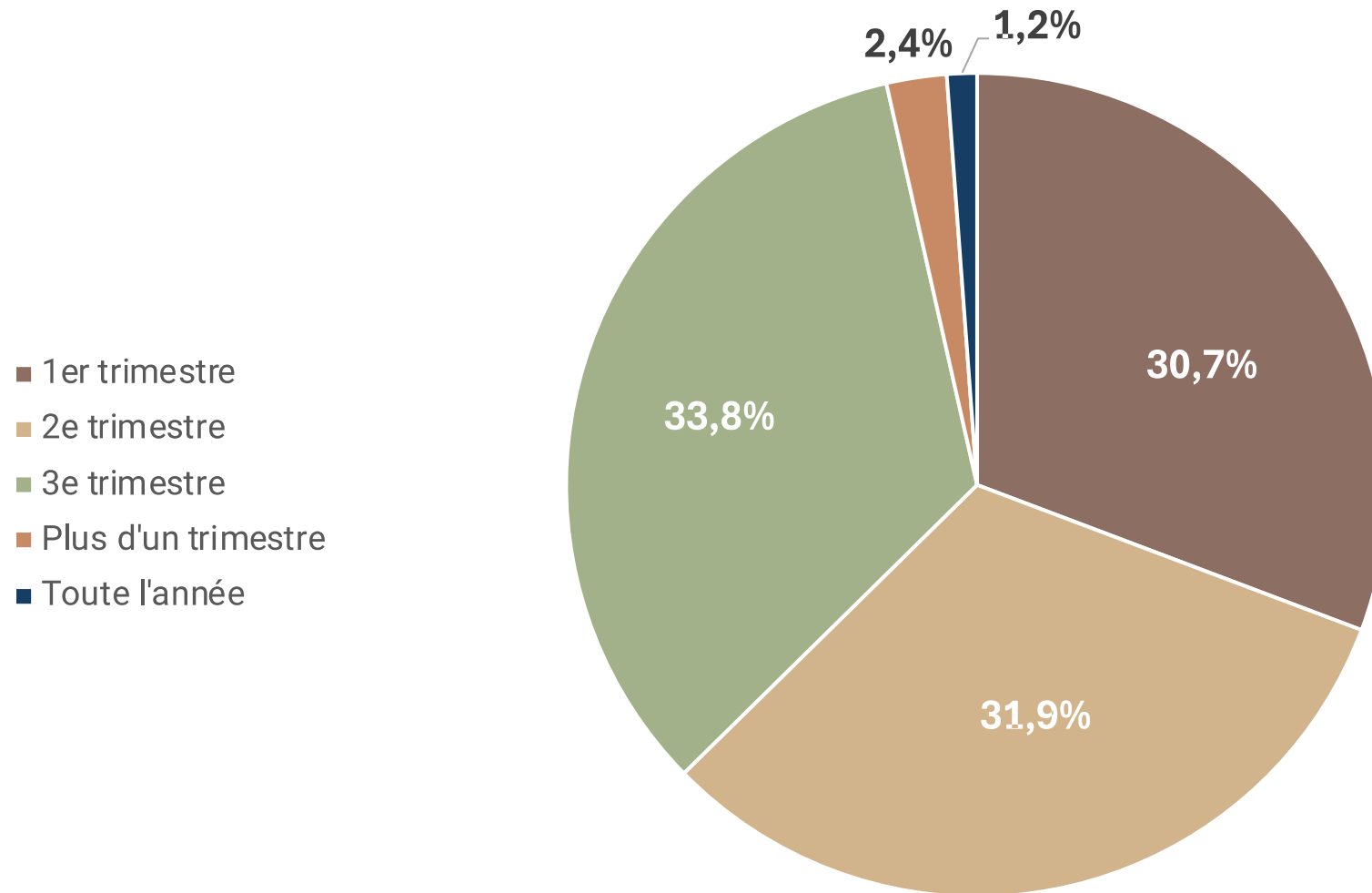


# Commentaires

Les partenaires locaux, puis provinciaux, sont les plus sollicités. C'est une information importante puisque les écoles sont amenées à fonctionner au sein d'une communauté locale unique et distincte.

Il est également encourageant de noter l'interaction avec des partenaires provinciaux formant ainsi une structure ou un début de structure d'une communauté franco-colombienne.

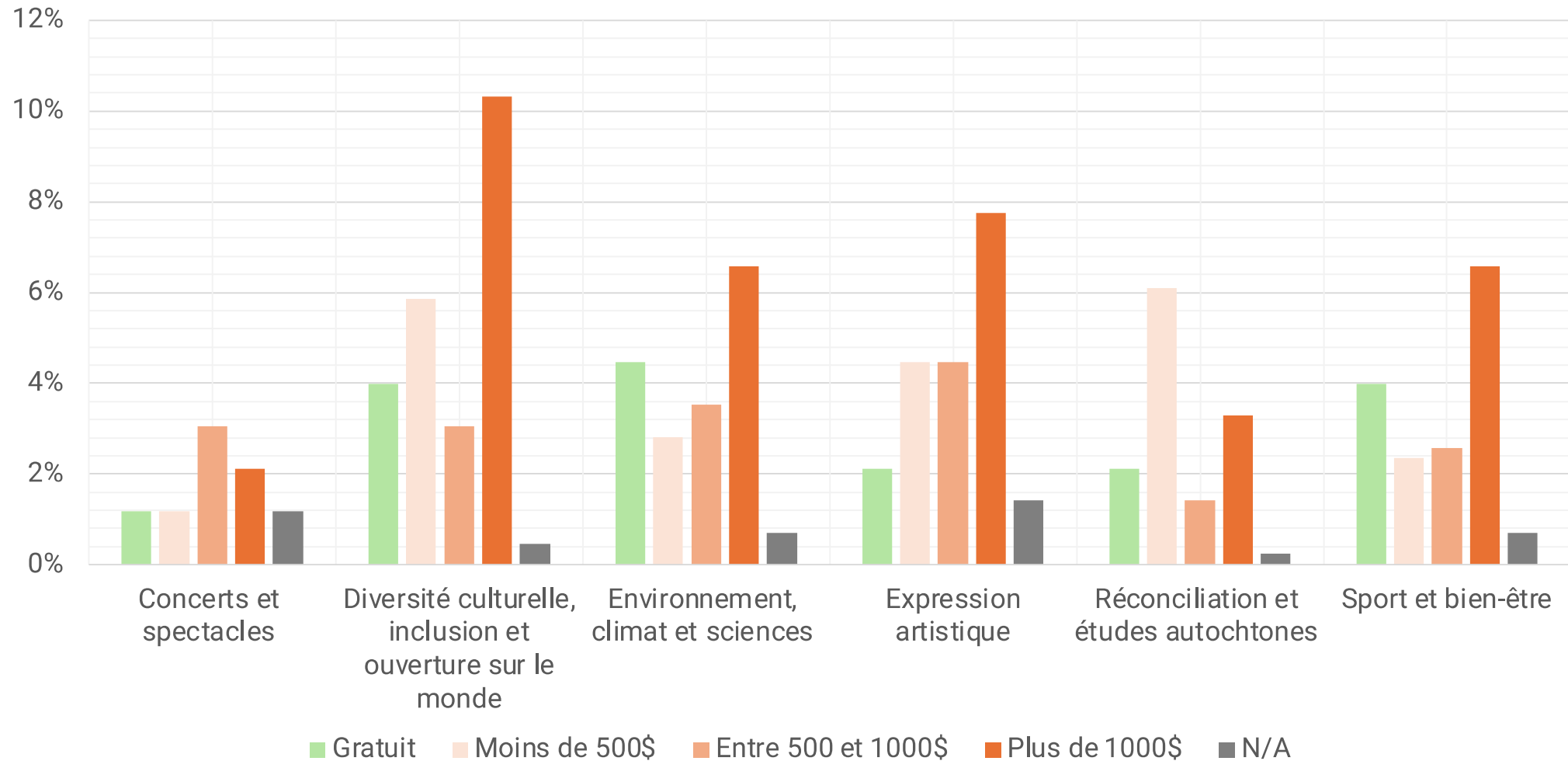
## 05. Le taux de répartition des activités durant l'année scolaire



# Commentaires

À l'étude de ce diagramme, il apparaît qu'une répartition harmonieuse des activités durant toute la durée de l'année scolaire existe. Cette répartition permet aux élèves de bénéficier régulièrement des apports culturels à l'année longue. En 2023-2024, une concentration des activités se situaient dans les deux derniers mois de l'année en raison des fonds d'abordabilité en surplus versés par la province, à l'improviste.

# 06. Le taux de répartition des thèmes d'activités par coût



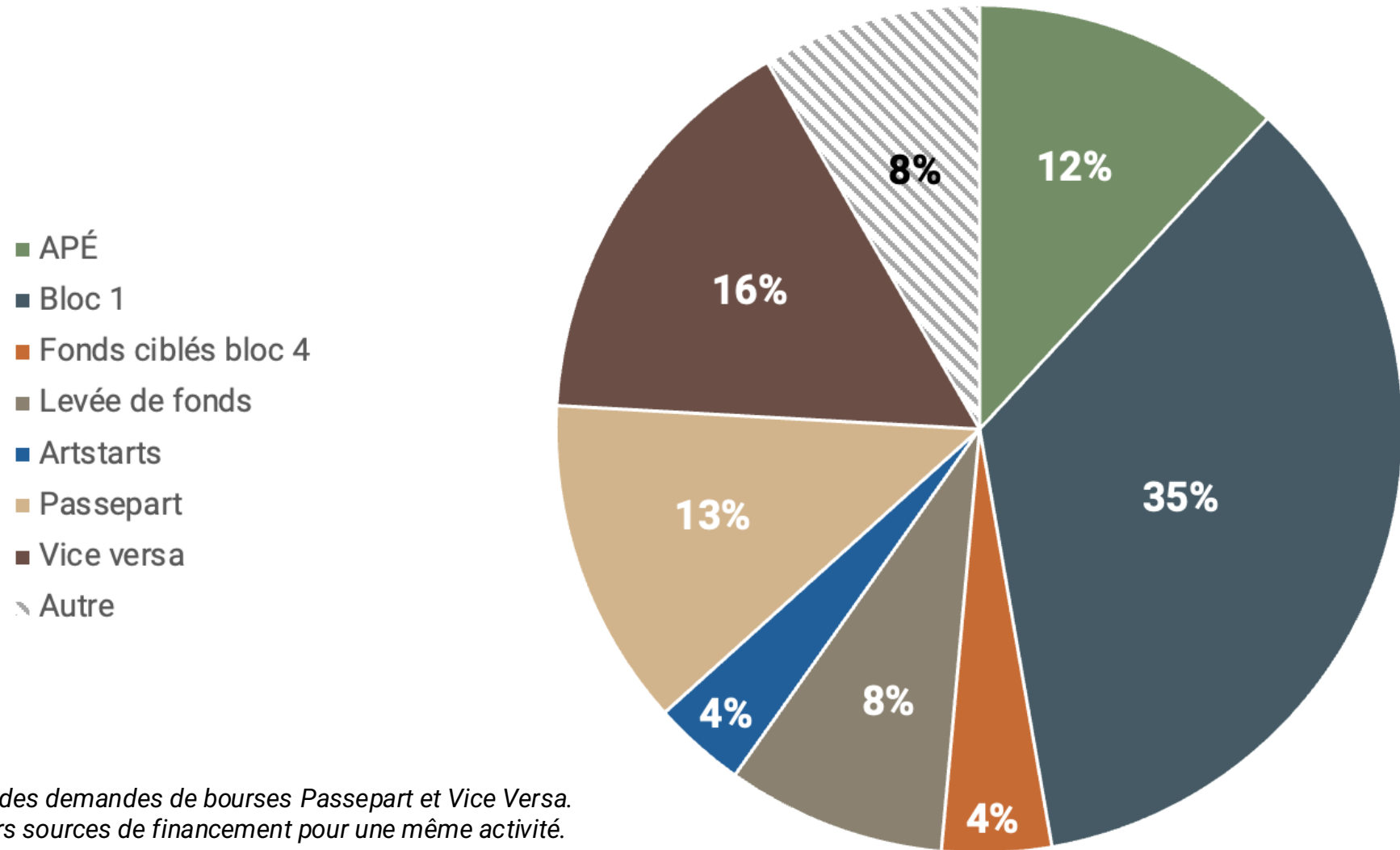
# Commentaires

Dans 4 sur 6 thèmes, les coûts attachés aux activités dépassent 1000\$. Il est important de signaler que si la transmission de la culture francophone aux élèves inscrits est l'originalité du CSF par rapport aux autres conseils scolaires de la province (Loi scolaire\*), aucun financement de la part de la province ne vient soutenir cette partie de la mission du Conseil. Pourtant, les activités répondent à la loi du marché : rares, elles sont les plus onéreuses.

*\* School Act, Part 1 - Interpretation - Definitions and interpretations 1 (1)- "Francophone educational program ».*



# 07. Le taux de répartition de la source de financement



*Ce graphique comprend les secondes demandes de bourses Passepart et Vice Versa. À noter qu'il existe parfois plusieurs sources de financement pour une même activité.*

# Commentaires

Le budget des écoles est la source principale de financement (bloc 1 et 4). Or, le budget des écoles est issu des fonds opérationnels du CSF pour lesquels le Ministère ne prévoit aucun financement pour les activités socio-culturelles.

En plus des coûts de transport, de la maintenance, de locaux de location, de la taille réduite de la majorité de ces écoles, le CSF doit financer de lui-même une mission que lui confie le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance.

# BILAN

Au terme de cette analyse, certaines constatations ressortent:

- Ce travail est le seul à avoir été mené depuis plus de 10 années au sein des écoles du CSF. Aucun bilan n'avait été publié à ce sujet, il faut donc le relativiser et l'envisager comme représentant une seule année scolaire.
- Des informations apparaissent et permettent de mieux appréhender la réalité de la mission du CSF et ses limites. Aussi, cette étude réaffirme l'importance de cette transition qui a souffert de la période Covid et après Covid et des difficultés budgétaires du CSF (suppression des voyages internationaux, MONU...).
- Mais une grande révélation se dégage également ; celle de la définition d'activités culturelles. Lors de la réalisation de ce rapport, il a fallu extirper certaines activités qui, selon les responsables, ne se qualifiaient pas comme activité culturelle francophone. Ainsi, la participation à l'activité Terry Fox, à la journée du chandail orange... n'ont pas été comptabilisées, car considérées comme appartenant à un fond culturel canadien ou britanno-colombien plutôt qu'à un fond culturel francophone.

Alors, se dégage une nécessité : définir les critères d'une activité culturelle commune à toutes les facettes de la francophonie mondiale. Le dernier rapport au sujet de la conférence de l'ACELF sera une source d'informations essentielles (CA public – 23 novembre – 9.12).

Merci !